



Feuillet - 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	28
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	9
Nombre de votants	39
Date de la convocation	04/09/2025
Certifié exécutoire le	16/09/2025
Date d'affichage	16/09/2025
Envoyé en préfecture le	16/09/2025

Le quinze septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François,

CHABRILLANGES Maurice, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, GARAIS Daniel, JAMILLOUX VERDIER Simone, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LELIEVRE Carla, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDEENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : LONGUET Jean-François, ENSERGUEIX Jean-François.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : GAGE Pascal.

EXCUSES : BOUCHOT Estelle (donne procuration à RUAL Bernard), BORT Jean-Pierre (représenté), CHAMPSEIX Serge (donne procuration à BOURROUX François), CHASSEING Daniel (donne procuration à COISSAC Vincent), COUTURAS Alain (donne procuration à CHEYPE Sandrine), DEGERY Sylvie (donne procuration à BONNET TENEZE Véronique), LE MEUR Marion (donne pouvoir à JARRIGE Didier), MEUNIER Colette (donne procuration à LACHAUD Sylvie), PLAS Marcel (représenté), SAVIGNAC Sylvie (donne procuration à COIGNAC Gérard), SENEJOUX Geneviève (donne procuration à TAVERT Gérard).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

74-2025 Délibérations modificatives n°2 du BP.

Pour permettre de solder l'étude du schéma directeur d'alimentation en eau potable, il convient de faire un virement de crédit budgétaire pour la commune d'Affieux et le Syndicat Puy la Foret.

BUGDET PRINCIPAL SECTION d'INVESTISSEMENT :

Dépenses au compte 4581101 :	+ 652.15 €
Dépenses au compte 4581117 :	+ 4 485.06 €
Dépenses au chapitre 23 opération 29 Entretien du patrimoine	- 5 137.21 €

Il convient également d'affecter des crédits concernant l'opération PLU Chamberet 2024 pour une modification simplifiée de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL SECTION d'INVESTISSEMENT :

Dépenses au chapitre 20 opération 92 PLU Chamberet 2024 :	+ 45.89 €
Dépenses au chapitre 20 opération 162 PLU Chamberet 2025 :	- 45.89 €

En 2024, une erreur d'écriture de 0.03 € a été faite sur l'enregistrement d'un titre.

N'ayant pas de crédit budgétaire en 2025 sur le compte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) et pour anticiper de futures dépenses à ce compte, il convient de modifier le budget 2025 de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses au chapitre 63 Charges spécifiques compte 673 :	+ 500 €
Dépenses au chapitre 011 Charges à caractère général compte 615221 :	- 500 €

Lors de l'écriture du compte administratif 2023, il erreur de 0.02 € a été faite sur l'affectation du résultat.

Pour corriger cette anomalie comptable sur un chapitre sans exécution (pas d'émission de titre) Il faut procéder à une délibération modificative afin de réajuster cet écart qui se répercute aujourd'hui sur l'affectation du résultat 2024 :

BUDGET PRINCIPAL SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes au compte 002 Affectation du résultat : + 0.02 €

Recettes au compte 7083 Locations diverses : - 0.02 €

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à 39 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

- AUTORISE le Président de modifier le budget 2025 selon les virements de crédit présenté ci-dessus.

Fait à Treignac le 16/09/2025
Le Président Philippe JENTY

